

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 11: La haie - le verger

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indice suisse des prix à la consommation en septembre 1979

En septembre 1979, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a progressé de 0,5 % par rapport au mois précédent. Il a ainsi atteint, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 105,7 points, qui est de 4,8 % supérieur à celui de 100,8 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,5 % accusée par l'indice général en septembre 1979 est essentiellement imputable à des augmentations des indices des groupes « alimentation » (+ 2 %) et « habillement » (+ 1,3 %). Ont également connu un mouvement ascendant, l'indice du groupe « aménagement et entretien du logement » (+ 0,3 %) et celui du groupe « santé et soins personnels » (+ 0,1 %). L'indice du groupe « chauffage et éclairage » a de nouveau reculé (— 0,9 %) étant donné que les prix du mazout ont baissé de 1,1 % comparativement au mois précédent ; ces prix n'en dépassent pas moins de 115,6 % le niveau qui était le leur en septembre de l'année dernière. La part de cette augmentation à la hausse de 4,8 % accusée d'une année à l'autre par l'indice général atteint donc encore 2,4 %. Par suite d'une baisse minime du prix de l'essence (— 0,1 %), l'indice du groupe « transports et communications » (— 0,0 %) est resté pratiquement stable. L'essence est

donc encore de 22,3 % plus chère qu'une année auparavant et contribue à raison de 0,6 % à la hausse de 4,8 % subie d'une année à l'autre par l'indice suisse des prix à la consommation. Si l'on considère globalement le mazout et l'essence, leur part à cette hausse atteint 3 % ; sans eux, l'indice suisse des prix à la consommation ne dépasserait que de 1,8 %, au lieu de 4,8 %, le niveau auquel il s'inscrivait en septembre 1978. Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé durant le mois de septembre.

L'avance marquée par l'indice de l'alimentation est principalement imputable à des prix plus élevés pour les légumes ; mais des augmentations qui ont touché la viande, le fromage et les fruits ont aussi joué un rôle.

Ce sont essentiellement des prix en hausse pour les chaussures qui ont fait monter l'indice de l'habillement. En outre, des majorations de prix dans les sous-groupes des vêtements pour dames et pour hommes, des articles de mercerie et de la laine à tricoter ainsi que de la lingerie pour dames y ont aussi contribué.

En ce qui concerne le groupe « aménagement et entretien du logement », ce sont principalement des augmentations de prix pour des meubles de living-room et de chambre à coucher, du petit matériel de cuisine et des tapis ainsi que pour des services d'établissements de blanchissage et de nettoyage chimique qui se sont fait sentir. Leur influence a cependant été un peu atténuée par des prix en baisse pour du matériel destiné à des réparations aux appartements.

Le faible mouvement ascendant de l'indice du groupe « santé et soins person-

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
DELÉMONT	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto 066 22 17 58
DELÉMONT	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique Salles pour banquets et sociétés	Famille P. Di Giovanni 066 22 12 88
DELÉMONT	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Roland Broggi 066 22 17 77
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
GLOVELIER	RESTAURANT DE LA POSTE Salles pour banquets, noces, sociétés - Deux salles à manger accueillantes Bien situé au cœur du Jura	Fam. M. Mahon- Jeanguenat 066 56 72 21
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	La Direction 032 93 41 61
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles	Famille M. Brioschi-Bassi 032 93 10 37
MOUTIER	CASA D'ITALIA Restaurant - Bar - Gril - Pizzeria	Chez Yan 032 93 40 38

LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU	
	Relais gastronomique au bord du lac Mariages - Salles pour banquets	Jean Marty 038 51 36 51
SAIGNELÉGIER	HÔTEL BELLEVUE	
	Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini 039 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC	M. Jolidon-Geering 039 51 11 21/22
	Salles pour banquets et mariages - Chambres tout confort, très tranquilles	
SAINT-IMIER	HÔTEL DES XIII-CANTONS	C. et M. Zandonella 039 41 25 46
	Relais gastronomique du Jura	
TAVANNES	HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE	Fam. A. Wolf-Béguelin 032 91 23 14
	Salles pour sociétés, banquets, fêtes de famille	

1863

Vous vous posez des questions sur

- votre assurance maladie personnelle ?
- vos obligations en tant qu'employeur pour l'assurance de votre personnel ?
- les prestations d'assurance maladie en période de chômage ?
- les liens entre AI et caisse maladie ?

Notre service « conseils » connaît la réponse.

Prenez contact, sans engagement, avec

LA JURASSIENNE

CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS CRÉÉE PAR L'ADIJ
Agences et sections dans tout le Jura
Administration : CORTÉBERT, tél. 032 97 14 44

1853

nels » s'explique essentiellement par des prix en légère hausse pour différents services des coiffeurs et différents médicaments.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base

de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de septembre 1979, un indice de 178,2.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en septembre 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice septembre 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	août 1979	septembre 1978
Total	178,2 ¹	105,7	0,5	4,8
Alimentation	•	109,9	2,0	5,3
Boissons et tabacs	•	104,0	0 ²	2,8
Habillement	•	102,5	1,3	1,8
Loyer du logement	•	100,1	0 ²	— 0,3
Chauffage et éclairage	•	148,4	— 0,9	70,3
Aménagement et entretien du logement	•	101,6	0,3	0,6
Transports et communications	•	104,3	— 0,0	4,2
Santé et soins personnels	•	105,6	0,1	3,0
Instruction et loisirs	•	101,3	0 ²	1,2

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

L'indice suisse des prix à la consommation en octobre 1979

En octobre 1979, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail est resté pratiquement stable et s'est ainsi inscrit, sur la base de 100 en septembre 1977, à un niveau de 105,6 points. Comparativement à celui de 100,6 points enregistré une année auparavant, il accuse une hausse de 5,0 % alors que le taux d'augmentation d'une année à l'autre était encore de 4,8 % en septembre 1979. Cette élévation du taux annuel de hausse en dépit de la stabilité constatée en octobre 1979 par rapport au mois précédent est due au fait qu'en octobre de l'année dernière un fléchissement de 0,2 % s'était produit. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des

services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La stabilité que l'indice suisse des prix à la consommation a connue en octobre 1979 par rapport au mois précédent est le résultat de mouvements de prix opposés dont les répercussions sur l'indice général se sont compensées. Parmi les reculs, on note celui de l'indice du groupe « alimentation » (— 0,2 %) ainsi que celui de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (— 0,9 %). Les prix du mazout ont encore baissé d'un mois à l'autre (— 1-4 %), d'où une répercussion de — 0,06 % sur l'indice général. Ils dépas-

sent cependant encore de 111,0 % leur niveau d'octobre 1978. La part de cette augmentation à la hausse de 5,0 % accusée d'une année à l'autre par l'indice suisse des prix à la consommation atteint 2,3 %. A également régressé l'indice du groupe « santé et soins personnels » (— 0,6 %). Ont, par contre, augmenté l'indice du groupe « transports et communications » (+ 0,2 %) et, par suite du relèvement des taxes de concession radio et télévision entré en vigueur le 1^{er} octobre 1979, l'indice du groupe « instruction et loisirs » (+ 0,5 %). Les quatre autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé durant le mois d'octobre.

Le recul de l'indice du groupe « alimentation » est principalement dû à des réductions de prix dans le sous-groupe des légumes. On a, en outre, constaté des prix en légère baisse pour la viande de porc et le riz. Mais les répercussions de ces diminutions de prix ont été un peu affaiblies par des prix plus élevés enregistrés surtout pour les œufs, les fruits,

le café en grains, le lait et les produits laitiers (en partie à cause de la fin de campagnes de vente à prix réduits), la viande de bœuf et la viande de veau ainsi que la charcuterie.

Le fléchissement de l'indice du groupe « santé et soins personnels » provient d'une nouvelle vérification de la structure des tarifs des médecins dans le canton de Zurich, à la suite de laquelle le relèvement de différentes rubriques de ces tarifs survenu en avril 1979 a été corrigé. Un léger renchérissement accusé par des prestations médicales au canton du Valais a influé sur ce résultat.

L'avance marquée par l'indice du groupe « transports et communications » s'explique essentiellement par de nouvelles augmentations de prix appliquées aux voitures de tourisme (neuves et d'occasion). Les informations reçues font aussi état de prix plus élevés dans le commerce des batteries pour véhicules à moteur et pour des services d'entretien des voitures de tourisme. En revanche, on a constaté une baisse de 1,9 % des prix de

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en octobre 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice octobre 1979		Variation	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	en % par rapport à septembre 1979	octobre 1978
Total	178,1¹	105,6	— 0,0	5,0
Alimentation	•	109,7	— 0,2	5,8
Boissons et tabacs	•	104,0	0 ²	2,8
Habillement	•	102,5	0 ²	1,8
Loyer du logement	•	100,1	0 ²	— 0,3
Chauffage et éclairage	•	147,0	— 0,9	67,8
Aménagement et entretien de logement	•	101,6	0 ²	0,6
Transports et communications	•	104,4	0,2	4,9
Santé et soins personnels	•	105,0	— 0,6	2,4
Instruction et loisirs	•	101,8	0,5	1,6

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

l'essence par rapport au mois précédent, d'où une répercussion de — 0,06 % sur l'indice général. Mais comparativement à leur niveau d'une année auparavant, les prix de l'essence prennent une part de 0,5 % à la hausse de 5,0 % de l'indice suisse des prix à la consommation. Si l'on considère globalement le mazout et l'essence, ils ont contribué à raison de — 0,1 % à la stabilité de l'indice général par rapport au mois précédent ; leur part à la hausse de 5,0 % de l'indice suisse des prix à la consommation atteint enco-

re 2,8 points de pour-cent. Sans ces fluctuation de prix, l'indice suisse des prix à la consommation aurait progressé de 0,1 % en octobre au lieu de rester stable et dépasserait de 2,2 % au lieu de 5,0 % son niveau d'une année auparavant.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base 100 en 1966, on obtient, pour le mois d'octobre 1979, un indice de 178,1.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

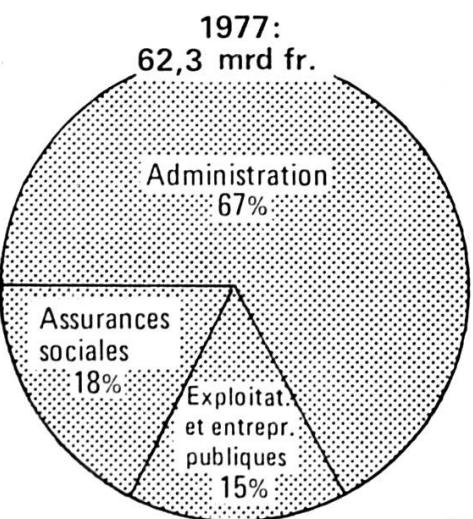
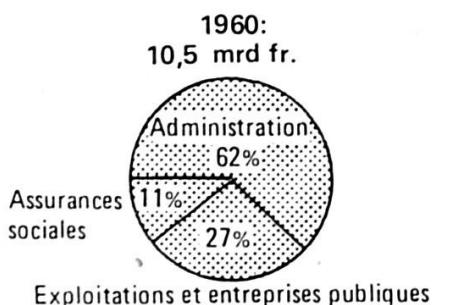
Evolution de la structure des dépenses d'Etat

SDES. Les dépenses publiques au sens strict, c'est-à-dire les dépenses administratives de la Confédération, des cantons et des communes, se sont multipliées par plus de six entre 1960 et 1977, passant de 6,5 milliards de francs à 41,8 milliards de francs. Cependant, étant donné le développement considérable qu'ont connues les prestations des pouvoirs publics en matière d'infrastructure et d'assurances sociales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il apparaît de moins en moins justifié de ne pas englober les dépenses correspondantes dans les dépenses publiques proprement dites. Le domaine des assurances sociales s'est développé à un rythme supérieur à la moyenne. Ses dépenses ont décuplé au cours de la période considérée, passant de 1,1 milliard de francs à 11,4 milliards de francs. L'accroissement relativement le plus modeste a été enregistré au poste des exploitations et entreprises publiques (notamment les CFF, les PTT, les entreprises industrielles et de transports publics des cantons et des communes). Dans ce domaine en effet, les dépenses n'ont fait « que » tripler, passant de 2,9 milliards de francs à 9,1 milliards de francs. Les trois groupes de dépenses s'étant développés de manière fort différenciée, leurs parts respectives au total se sont notablement modifiées. La part

des assurances sociales a fait un bond de 11 % à 18 % tandis que celle des exploi-

Progression des assurances sociales

Dépenses publiques de la Confédération, des cantons et des communes



SDES

tations et entreprises publiques a régressé de 27 % à 15 %. Les dépenses administratives se sont développées au même rythme que les dépenses globales, de sorte que leur part, sur une longue péri-

ode, est toujours restée de deux tiers environ. Les dépenses globales atteignent aujourd'hui quelque 62 milliards de francs, soit l'équivalent de 40 % du produit national brut.

**Administration de l'ADIJ et rédaction
des « Intérêts de nos régions »**

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, Ø 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ
Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
Ø bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
Ø 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, Ø 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy Ø 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
Ø 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
Ø 066 22 67 57